

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **premier jour d'octobre 2007**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré  
Monsieur Martin Sévégné  
Monsieur Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur André Bergeron  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juairé est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

**07-10-307**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 4 septembre 2007 et du 10 septembre 2007.

ADOPTÉE

**07-10-308**

**Ratification d'une délégation du Maire à une activité du CLDI**

ATTENDU la participation du maire à une activité organisée par le CLDI de l'Érable;

ATTENDU QUE les dépenses occasionnées par celles-ci doivent être entérinées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que ce conseil ratifie les dépenses engendrées par la participation du maire à une activité organisée par le CLDI de l'Érable, soit un montant de 60 \$ payable à l'organisme.

ADOPTÉE

**07-10-309**

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Martin Sévégné, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Fonds d'administration :**

- En date du 6 septembre 2007

- nos 7CH001377 à 7CH001392

3 820.14 \$

- En date du 10 septembre 2007  
- no 7CH001393 13 611.00 \$
- En date du 12 septembre 2007  
- nos 7CH001394 à 7CH001414 18 604.57 \$
- En date du 18 septembre 2007  
- nos 7CH001415 à 7CH001426 24 318.35 \$
- En date du 19 septembre 2007  
- no 7CH001427 9 499.24 \$
- En date du 30 septembre 2007  
- nos 7CH001428 à 7CH001430 4 491.16 \$
- En date du 26 septembre 2007  
- nos 7CH001431 & 7CH001432 18 359.74 \$
- dépôts salaires des périodes 200736 à 200739

ADOPTÉE

**07-10-310**

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement:

**Fonds administration :**

- En date du 1<sup>er</sup> septembre 2007
- nos 7CH001433 à 7CH001546 417 559.41 \$

**Fonds immobilisation :**

- En date du 1<sup>er</sup> septembre 2007
- nos 7CH200030 à 7CH200031 5 284.45 \$

ADOPTÉE

**Dépôt d'états financiers d'organismes subventionnés** - Le greffier dépose les états financiers des organismes subventionnés par la Ville : Festival du Cheval et la Maison des Jeunes La Fréquence.

**07-10-311**

**Procédure de recouvrement de taxes**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le greffier soit autorisé à entreprendre les procédures légales pour recouvrer les sommes dues en arrérages en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007 et ci-après mentionnées:

No client	Taxes affaires	Taxes foncières
4235		1 991.58 \$
5801		1 645.67 \$
5483	567.36 \$	

ADOPTÉE

07-10-312

**Mandat au Ministre des Finances - Obligations**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville désire se prévaloir des dispositions de l'article 554 de la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par la conseillère Monique Carré;

QUE le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

07-10-313

**Autorisation de paiement – Électricité pour éclairage de Noël**

ATTENDU QUE le poteau servant à distribuer l'électricité pour l'éclairage des décorations de Noël municipales sur le terrain de la Fabrique St-Eusèbe, rue St-Jean-Baptiste Sud, a été remplacé;

ATTENDU QUE la boîte d'entrée électrique était désuète et a été également remplacée;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture de Électricité Denis Pellerin inc. au montant de 2 626,44 \$ pour les travaux de remplacement d'un panneau électrique, rue St-Jean-Baptiste Sud, sur le terrain de la Fabrique St-Eusèbe.

ADOPTÉE

07-10-314

**Acquisition du bout de la rue Montclair**

ATTENDU QU'une lisière de terrain au bout de la rue Montclair est requise pour faciliter la circulation de cette impasse;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de faire l'acquisition d'une partie du lot 10-2 du cadastre officiel du canton de Stanfold de M. André Poulin pour le prix de 3 500 \$, le tout selon le projet d'acte notarié préparé par Caroline Gélinas, notaire en date du 19 septembre 2007;

Le maire et le greffier sont autorisés à signer l'acte notarié.

ADOPTÉE

07-10-315

**Cession et servitude – Prolongement rue Nadeau**

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le maire et le greffier soient autorisés à signer l'acte notarié à intervenir sur la cession à titre gratuit par Les Entreprises Claudale inc. d'une partie du lot 41-16 du cadastre du village de Princeville ainsi que d'une servitude consentie par le même propriétaire sur une autre partie du même lot 41-16 pour pouvoir y déposer la neige poussée lors du déneigement de la rue Nadeau;

Les dites lisières de terrain sont plus amplement décrites sur une description technique préparée par Daniel Collin, arpenteur-géomètre, en date du 19 septembre 2007 sous le numéro 27704 de ses dossiers.

ADOPTÉE

**07-10-316**      **Aménagement de cours d'eau – Demande à la MRC de l'Érable**

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'aménagement de cours d'eau sur la rivière Bulstrode sont nécessaires sur le lot 4A rang 12 du Canton de Stanfold;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par la conseillère Monique Carré, et résolu unanimement que la Ville de Princeville demande à la MRC de l'Érable de prendre en charge les travaux d'aménagement d'une section de la rivière Bulstrode afin de permettre l'accès au littoral à la Ferme Légil inc. pour des fins agricoles.

ADOPTÉE

**07-10-317**      **Prévisions budgétaires 2008 de l'Office municipal d'Habitation de Princeville**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil approuve les prévisions budgétaires 2008 de l'Office municipal d'Habitation de Princeville lesquelles prévoient un déficit d'opérations de 127 994 \$ et une participation de la Ville de Princeville d'un montant de 12 799 \$.

ADOPTÉE

**07-10-318**      **Subvention à la Maison des Jeunes La Fréquence inc.**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil accorde une subvention de 10 000 \$ à l'organisme la Maison des Jeunes de Princeville « La Fréquence inc. » pour ses activités 2007.

ADOPTÉE

**07-10-319**      **Demande d'appui financier pour l'acquisition d'une unité d'urgence mobile – Ambulance St-Jean**

ATTENDU QUE l'Ambulance St-Jean désire acquérir une unité d'urgence pour soigner les personnes blessées lors d'activités organisées par la Ville de Princeville et autres associations locales;

ATTENDU QUE ce conseil désire appuyer l'initiative de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que ce conseil autorise le versement d'un montant de 7 000 \$ à l'Ambulance St-Jean Division 783 de Princeville pour l'achat d'une unité d'urgence.

ADOPTÉE

07-10-320

**Appui au Réseau de prévention suicide des Bois-Francis**

CONSIDÉRANT QUE la détresse psychologique est un phénomène malheureusement très présent en milieu rural ;

QUE cette détresse psychologique est sous-jacente au taux de suicide élevé chez les personnes de 40 ans et plus sur notre territoire ;

QU'une volonté d'agir afin de dépister, référer et soutenir les personnes en état de vulnérabilité psychologique et émotionnelle est présente ;

QUE la culture de concertation nécessaire au bon déroulement de ce laboratoire est déjà existante au sein de l'ensemble des partenaires ;

QU'un continuum de service en santé mentale est déjà en place mais mal connu dans le réseau local par le Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska et de l'Érable ;

QUE le Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francis inc. détient l'expertise nécessaire afin de mener à bien ce laboratoire ;

QUE le Réseau de Prévention Suicide des Bois-francis inc., en collaboration avec le Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska et de l'Érable et ses autres partenaires, nous propose une façon novatrice et humaine de faire face à la situation ;

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'appuyer le réseau de Prévention Suicide des Bois-Francis dans son projet de santé psychologique en milieu rural dans le cadre du programme de « Mesure des Laboratoires ruraux » du Ministère des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉE

07-10-321

**Appui au manifeste pour la reconnaissance d'espaces alternatifs pour les jeunes**

ATTENDU l'inclusion, notamment, des maisons de jeunes, aux réseaux de la Santé et des Services sociaux ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville souscrit aux craintes formulées par les organismes communautaires autonomes jeunesse dans les conséquences de cette inclusion ;

ATTENDU QUE les maisons de jeunes, comme La Fréquence de Princeville, doivent rester des lieux où les jeunes peuvent adhérer et participer de façon volontaire, à l'image de la société dans laquelle ils vivent ;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville appuie le Manifeste pour la reconnaissance d'espaces alternatifs pour les jeunes préparé par les organismes communautaire autonomes jeunesse.

ADOPTÉE

07-10-322

**Subvention à Moisson Mauricie - Centre du Québec**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil accorde un montant de 408.63 \$ à Moisson Mauricie, pour supporter l'organisme.

ADOPTÉE

07-10-323

**Centraide**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire contribuer à la réussite de la campagne de souscription de Centraide;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville consent à verser à Centraide de Princeville, un montant de 300 \$ afin de permettre la poursuite de leurs objectifs.

ADOPTÉE

07-10-324

**Demande de dérogation mineure – 1229 rue St-Jacques Ouest**

ATTENDU QUE cette construction est située dans une courbe et qu'un garage privé était déjà construit avec une allée d'accès ainsi que l'espace pour l'installation septique était restreinte;

ATTENDU QU'avec tous ces facteurs, l'implantation n'était pas évidente à faire pour agencer le tout;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil accepte la demande de dérogation mineure demandée par Monsieur Tardif et Madame Nadeau sur leur propriété située au 1229 rue St-Jacques Ouest afin de régulariser l'implantation de cette construction ayant une partie de la façade avec une marge avant de 10,65 mètres au lieu de 12 mètres, ce qui représente une dérogation de 1,35 mètres pour la marge avant par rapport à la réglementation.

ADOPTÉE

07-10-325

**Second projet de règlement PRU2-707 modifiant le règlement no 432-89**

ATTENDU QU'une consultation publique sur la modification a été tenue ;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que soit adopté le second projet de règlement PRU2-707 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville incluant la modification de l'article 3 pour inscrire à la note 5 – seulement ces constructions sont autorisées du côté Est de la rue Fréchette pour ce secteur de zone.

ADOPTÉE

07-10-326

**Vente d'un terrain résidentiel – 5 rue Girouard**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Isabelle Verville ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 64-93-36 (5 Girouard) pour le prix de 16 683.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

07-10-327

**Vente de terrains résidentiels – 235-245 rue Lecours**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à 9146-2358 Québec inc. Construction Rivard & Fils ou à tout autre acheteur de bonne foi les lots 247-1-207 (235 Lecours) et 247-1-206 (245 Lecours) pour le prix de 21 383.00 \$ avant les taxes applicables;

Que cette résolution annule les dispositions concernant ces deux lots sur la résolution no 7-05-156;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

07-10-328

**Vente d'un terrain résidentiel – 155 rue Fréchette**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Yvon Moreau et Danielle Caouette ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-218 (155 Fréchette) pour le prix de 15 014.78 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

07-10-329

**Vente d'un terrain résidentiel – 52 rue Lavergne**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Alexis Gagné ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-82 (52 Lavergne) pour le prix de 15 154.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

07-10-330

**Entente 2008 de Loisirs avec la Ville de Victoriaville**

ATTENDU QUE le conseil désire conclure avec la Ville de Victoriaville une entente concernant l'accueil de la clientèle de Princeville aux activités de loisirs et de culture de la Ville de Victoriaville;

ATTENDU QUE l'article 468.52 de la Loi sur les Cités et Villes permet à la Ville de Princeville de conclure ce type d'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Claude Côté et résolu que :

- a) la Ville de Princeville signe une entente annuelle avec la Ville de Victoriaville en matière de loisir et de culture pour que soient admises les personnes de la Ville de Princeville aux services récréatifs et culturels de la Ville de Victoriaville;
- b) la Ville de Princeville accepte de payer à la Ville de Victoriaville, sur présentation des pièces justificatives, une somme de 158 \$ par année, par inscription dûment enregistrée par la Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire de Victoriaville plus taxes si applicables;
- c) cette entente permet à la clientèle de la Ville de Princeville d'être soumise aux mêmes conditions d'inscription aux activités des organismes que les clientèles de la Ville de Victoriaville;
- d) le Maire et le greffier sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

**07-10-331**

**Les Amis de l'Art**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'autoriser un montant de 100 \$ à l'organisme Les Amis de l'Art de Princeville pour effectuer de l'animation dans les différents foyers d'accueil de personnes âgées sur le territoire de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

**07-10-332**

**Coop Magasin Plessisville**

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent participer à l'activité de financement organisée par l'organisation du Magasin Coop de Plessisville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que ce conseil autorise l'achat de huit (8) billets au coût unitaire de 50 \$ pour participer au souper gastronomique organisé par l'organisation du Magasin Coop IGA Estrade de Plessisville dans le but d'amasser des fonds pour redistribuer aux associations de sports de la région.

ADOPTÉE

**07-10-333**

**Société d'Arthrite**

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent encourager la participation de Monsieur Laurier Chagnon à une marche dans le but d'amasser des fonds pour la Société d'Arthrite du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que le conseil autorise le

versement d'un montant de 100 \$ à la Société d'Arthrite du Québec en guise d'appui à Monsieur Laurier Chagnon qui participera à une marche pour amasser des fonds pour cette organisation.

ADOPTÉE

**07-10-334**

**Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska**

ATTENDU l'invitation de la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska pour assister à un brunch musical, Dimanche, le 12 novembre 2006;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de réserver deux billets au montant de 45 \$ chacun pour assister au brunch musical de la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

**07-10-335**

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Mario Juare, greffier

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

\_\_\_\_\_  
Louise Bergeron, trésorière